

PH/HH.
 REPUBLIQUE DU DAHOMEY
 MINISTERE DES AFFAIRES
 INTERIEURES ET DE LA SECURITE
 DIRECTION DES AFFAIRES
 INTERIEURES

LE D O R E T
 N° 187/PC/MATS/DAT-P - ANNEE 1964

Le PRESIDENT DU CONSEIL
 CHEF DU GOUVERNEMENT

SOMMAIRE :

Nomination

AMPLIATIONS :

- ORIGINAL 1
- ORD 1
- AI 4
- FPTAS 1
- FAEP 1
- JL 1
- G. 10
- 10
- 10
- 1
- 5
- 5
- 1
- 1
- DI 1
- TRESOR 1
- PREFET N. GUEST 1
- S/P.KOUANDE 1
- INTERESSE 2

VU l'Ordonnance n°8/GPRD/SGG du 11 Janvier 1964 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n°33/PR du 25 Janvier 1964 portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret n°41/PC/SGG du 16 Avril 1964 fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;

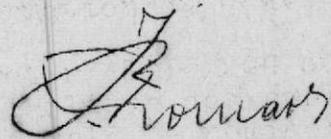
LE D E C R E T E :

ARTICLE 1°. - Monsieur AHIDOTE Pierre, Sous-Préfet de Kouandé est chargé provisoirement et cumulative-ment avec ses fonctions actuelles de l'Arrondissement de Kérou(Sous-Préfecture de Kouandé) en remplacement de M.MORA Sinagorigui.

ARTICLE 2°. - Monsieur MORA Sinagorigui, Secrétaire de Chef de Canton, chargé de l'Arrondissement de Kérou(Sous-Préfecture de Kouandé) est relevé de ses fonctions.

ARTICLE 3°. - Le présent décret, qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./-

COTONOU, le 21 SEPTEMBRE 1964



J. AHOMADEGBE TOMETIN.-